

Avec le chèque énergie, l'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie.



Solidaire

Le chèque énergie est attribué **sous conditions de ressources.**



Simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an **au domicile du bénéficiaire.** Aucune démarche à accomplir pour le recevoir.



Juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour **tout type d'énergie du logement** : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...



Le montant du chèque énergie est revalorisé à hauteur de 50 € et étendu pour toucher plus de 5,8 millions de ménages sur l'année 2019.



Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie de votre logement. Nominatif, il vous est attribué pour un an au regard de vos ressources et de la composition de votre foyer.

Pour en bénéficier, il est indispensable de déclarer vos revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls. C'est sur la base de ce document que sera établi votre droit à bénéficier du chèque énergie.

Comment faire pour payer une dépense énergie ?



J'envoie mon chèque énergie à mon fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture, d'un échéancier ... faisant apparaître les références clients.

OU

J'utilise mon chèque énergie en ligne sur **chequeenergie.gouv.fr**. Je peux demander à cette occasion que le montant soit automatiquement déduit de la facture pour les années à venir.

Le chèque énergie est valable jusqu'au **31 mars de l'année prochaine.** La date de validité est inscrite dessus.